

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 26 juillet 2007

Projet de loi

approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2006

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;

vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;

vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 5 avril 2007

décrète ce qui suit :

Art. 1 Gestion

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des Services industriels de Genève ainsi que le rapport annuel de gestion des Services industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006 sont approuvés.

Art. 2 Comptes de résultat consolidé et total du bilan

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2006, présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement IAS, sont approuvés conformément aux résultats suivants :

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| a) marge brute d'exploitation | 297 158 540 F |
| b) résultat consolidé du groupe | 113 819 090 F |
| c) total du bilan consolidé du groupe | 2 326 137 267 F |

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de loi approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services Industriels de Genève (SIG) pour l'année 2006.

Lors de sa séance du 5 avril 2007, le Conseil d'administration des SIG a adopté le compte rendu financier pour 2006 comprenant les états financiers établis selon les normes IFRS, le rapport de l'organe de révision, la situation des investissements et le compte de résultat analytique. Conformément à la loi, il revient au Grand Conseil d'approuver ces documents.

En application des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) les comptes reflètent la situation consolidée de l'établissement public autonome lui-même et de ses filiales, Securelec SA et Thermelec SA et de ses différentes participations mises en équivalence : Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), EOS Holding, Securelec Vaud SA, Gaznat SA, Cadiom SA, et Swisspower SA. Thermelec SA étant en liquidation, ses activités ont été transférées au secteur Télécom de SIG.

1. Commentaires généraux

1.1 Préambule

L'étendue du mandat constitutionnel et légal confié aux SIG ne se limite pas aux prestations de service public au sens strict (fourniture de l'eau, du gaz, de l'électricité, de l'énergie thermique, traitement des déchets, évacuation et traitement des eaux usées, ainsi que prestations et services en matière de télécommunications). La loi leur impose également une participation active à la mise en œuvre de la conception générale en matière d'énergie et autorise, pour ce faire, les SIG à fournir tout un ensemble de prestations d'intérêt général. En particulier, les SIG s'engagent dans la planification énergétique territoriale, le développement de nouvelles énergies renouvelables ainsi que les réseaux de distribution de celles-ci. Ils répondent aux exigences d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables inscrites dans la loi, notamment dans le domaine de l'électricité.

Sur le plan financier l'année 2006 a été une bonne année pour les SIG comme pour leurs clients. Les résultats financiers de l'entreprise permettent

d'envisager favorablement l'évolution des SIG dans un environnement où les défis vont se multiplier.

Malgré la baisse des prix de vente de l'électricité (voir ci-dessous sous chiffre 1.3), l'entreprise affiche des produits de 929 millions de francs, en hausse de 0,4 % par rapport à 2005 et un résultat net de 114 millions de francs, en baisse de 6% par rapport à 2005. Cette baisse est principalement liée à une hausse des prix d'achat de l'énergie qui n'a pas été répercutée sur les clients.

Le cash-flow libre des SIG s'élève à 119 millions de francs, en baisse de 14 % par rapport à 2005. Ce montant a toutefois permis de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour financer les investissements des SIG qui restent à un niveau aussi élevé que les années précédentes afin de maintenir le niveau de qualité et de fiabilité des réseaux de distribution, et pour poursuivre la réduction de la dette à long terme qui est passée de 400 à 280 millions de francs entre 2005 et 2006.

La trésorerie de l'entreprise à la fin de l'année 2006 se situe à 145 millions de francs, soit au même niveau qu'à la clôture de l'exercice 2005. Les indicateurs financiers affichent des valeurs satisfaisantes. C'est ainsi que la rentabilité des capitaux engagés s'élève à 15% et celle des capitaux propres à 21%. Le ratio d'indépendance financière se situe quant à lui à 73%, l'évolution des fonds propres ayant largement bénéficié de la contribution des sociétés consolidées.

L'ensemble de ces résultats témoigne de la capacité des SIG à tenir ses engagements et donc à pouvoir aborder avec sérénité les défis majeurs créés par l'ouverture probable du marché de l'électricité et le transfert des actifs des Cheneviers et des Eaux Usées en 2008.

1.2 Endettement et charge du personnel

Ces 7 dernières années, la structure financière des SIG a connu une évolution favorable, créant ainsi la flexibilité financière essentielle pour faire face aux enjeux d'une éventuelle libéralisation des marchés de l'électricité. En effet, si les SIG ont vu diminuer la totalité de leurs emprunts de 820 millions de francs depuis 1998, c'est grâce à l'augmentation des ventes, à la réduction des coûts d'approvisionnement en énergies, la maîtrise des charges d'exploitation et le pilotage des investissements en fonction des limites qu'ils se sont fixés. Les effectifs en équivalents plein temps (EPT) sont en baisse suite à des reports d'engagements (1600 EPT en 2006 contre 1635 en 2005) sans pour autant avoir un impact positif équivalent sur les charges de personnel de 237,2 millions de francs en 2006 contre 230,6 millions de francs

en 2005, en raison du transfert de personnel de l'Etat aux SIG et de l'indexation des salaires.

Ainsi, les charges du personnel (237,2, millions de francs) sont plus élevées que celles des comptes 2005 (230,6 millions de francs) et ceci malgré une très légère baisse des effectifs (1630 équivalents plein temps en 2006 contre 1635 en 2005).

Si l'on prend en considération les activités historiques des SIG ainsi que celles liées aux télécommunications, on constate un ajustement à la baisse des effectifs, au cours des dernières années, ceci malgré un développement de nouveaux métiers en vue d'améliorer l'interface avec les clients.

Si, globalement les effectifs des SIG ont tout de même légèrement augmenté ces dernières années, cette évolution est due essentiellement à l'intégration d'activités transférées de l'Etat (transfert de l'exploitation des Cheneviers et transfert de l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées). Ces opérations s'inscrivent d'ailleurs dans une stratégie générale qui consiste à transférer aux SIG l'exploitation des activités industrielles de l'Etat.

1.3 Nouvelle Offre Electricité (NOE I et II)

Pour rappel, NOE est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2004. Elle a été élaborée pour répondre aux attentes des clients, tant au niveau de la structure tarifaire que des prix facturés. NOE est destinée à induire une baisse moyenne de 10% sur les tarifs, ainsi qu'à favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie, ce en adéquation avec la politique cantonale applicable en la matière. Lors de l'entrée en vigueur de NOE, le montant de la baisse fut estimé sur la base du volume du chiffre d'affaire de l'électricité vendue en 2002, à un montant global annuel de l'ordre de 50 millions de francs.

Relevons toutefois, que la baisse du prix sera d'autant plus importante que le consommateur pourra répartir sa consommation ou utiliser sa puissance de manière judicieuse.

C'est précisément pour cette raison que les mesures d'accompagnement suivantes, également approuvées par le Conseil d'Etat, ont été mises sur pied, à l'occasion de l'entrée en vigueur de NOE :

- création d'un fonds de 7 millions de francs destiné à financer des mesures en faveur d'une consommation d'énergie plus rationnelle pour les sites consommant au moins 1 GWh par an;
- mise à disposition d'une somme de 3 millions de francs destinée à financer des mesures permettant de diminuer l'impact de la nouvelle tarification, en cas d'augmentation de la facture d'électricité due à ladite tarification.

Suite au report de l'entrée en vigueur de NOE, initialement prévue au 1^{er} juin 2004, les SIG ont également accordé un rabais à leur clientèle qui a généré une réduction des produits de 12,965 millions de francs en 2004.

Les mesures d'accompagnement susmentionnées ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation démontrant qu'en novembre 2005, elles n'avaient pas encore déployé l'entier des effets escomptés. Cela était dû pour une part au fait que leur mise en œuvre avait pris un certain temps et d'autre part au fait que les bénéficiaires potentiels avaient tardé à déposer leurs requêtes.

Ainsi, le 25 janvier 2006, le Conseil d'Etat a approuvé la décision du conseil d'administration des SIG de prolonger l'existence du fonds de 7 millions de francs jusqu'à l'entrée en force d'une nouvelle loi sur le marché de l'électricité, mais au plus tard au 31 décembre 2007. A cette occasion, le Conseil d'Etat a également décidé d'entériner la décision d'attribution du solde du budget de 3 millions de francs à des mesures de sensibilisation aux mesures d'économies auprès de la population genevoise¹.

Rappelons, par ailleurs, qu'une nouvelle baisse du tarif de l'électricité est intervenue au 1^{er} janvier 2007 (révision des tarifs du timbre d'acheminement) et qu'à ce titre, le Conseil d'Etat a approuvé les décisions du conseil d'administration des SIG d'anticiper la révision des tarifs du timbre d'acheminement de l'électricité en rétrocedant 21 millions de francs au courant de l'été 2006 à leurs clients, ainsi que d'allouer la somme de 21 millions de francs à un programme de maîtrise de la consommation d'énergie sur une période de cinq ans.

Globalement, en 2006, la réduction des prix de vente de l'électricité liée à NOE a été de 11,7 %. La perte de produits liée à NOE est ainsi de l'ordre de 61,9 millions de francs pour 2006.

1.4 Augmentation de la redevance due à l'Etat

L'augmentation de la redevance versée à l'Etat en 2005 en dérogation à l'article 32 alinéa 2 de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (ci-après LSIG - L 2 35), a été reconduite en 2006². Ainsi, les SIG ont versé 23,1 millions de francs à l'Etat en 2006, en lieu et place de 23,6 millions de francs en 2005 et 4,7 millions de francs en 2004.

¹ Décision du Conseil d'Etat du 25 janvier 2006 relative à la prolongation des mesures d'accompagnement NOE - Chrono 461-2006.

² PL 9423 et 9707 : passage de 1% à 5% de la recette brute de fourniture d'énergie électrique.

2. Etats financiers

Les Etats financiers 2006, en légère baisse par rapport à 2005, confirment tout de même la santé financière de l'entreprise et sa capacité à se développer dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la Constitution et la Loi :

| <i>En millions de francs suisses</i> | 2005 | 2006 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Marge brute d'exploitation | 320 666 843 | 297 158 540 |
| Résultat consolidé du groupe | 120 929 091 | 113 819 090 |
| Total du bilan consolidé du groupe | 2 157 157 275 | 2 326 137 267 |

Au niveau du groupe SIG, y compris l'impact des sociétés consolidées, le résultat net est de 113,8 millions de francs, en diminution de 7,1 millions de francs par rapport à 2005. Cela tient principalement à la hausse des prix d'achat de l'énergie non répercutée sur les clients.

a) Produits

Les produits atteignent 928,7 millions de francs en 2006, en hausse de 3,5 millions de francs par rapport à 2005 (+0.4%). Cela tient principalement à :

- La consommation d'électricité en hausse de 2 % (en volume) par rapport à 2005 (+54 GWh), reflétant la forte croissance de l'économie genevoise en 2006.
- La baisse des revenus de la distribution d'électricité (timbre d'acheminement), en raison notamment des 21 millions de francs de rabais aux clients accordés par anticipation de la nouvelle tarification (NOE II).
- La hausse des revenus des ventes de gaz suite au report de la nouvelle tarification (FROG), compensée par des consommations de gaz et de chaleur en baisse par rapport à 2005 en raison de conditions climatiques particulièrement clémentes au dernier trimestre.
- La baisse des revenus des ventes d'eau d'un été globalement pluvieux et d'une tendance en légère baisse de la consommation.
- La hausse des déchets traités (+8.7% par rapport à 2005) en raison d'apports de déchets étrangers.

b) Achats et charges d'exploitation

Les achats d'énergie totalisent 268,7 millions de francs en 2006, en hausse de 47 millions de francs par rapport à 2005, en raison de la forte hausse sur les marchés de gros de l'électricité et du gaz durant les trois premiers trimestres en 2006. Les approvisionnements des SIG sur les marchés de gros de l'électricité ont représenté en 2006, 15% (en volume) de la consommation genevoise en électricité.

Les charges d'exploitation totalisent 311,4 millions en 2006, en baisse de 15,7 millions de francs par rapport à 2005. Cette baisse est due à des éléments exceptionnels s'élevant à 21,7 millions de francs en 2005 qui n'ont pas été répétés, mais qui ont été partiellement compensés en 2006 par:

- 8,7 millions de francs dus au transfert du personnel de l'Etat à SIG (usine des Cheneviers et station d'épuration des eaux usées),
- 2,2 millions de francs de provisions pour le renouvellement d'installations selon les normes OIBT.

Les effectifs en équivalents plein temps (EPT) sont en baisse suite à des reports d'engagements (1600 EPT en 2006 contre 1635 en 2005) sans pour autant avoir un impact positif équivalent sur les charges de personnel de 237,2 millions de francs en 2006 contre 230,6 millions de francs en 2005, en raison du transfert du personnel de l'Etat aux SIG et de l'indexation des salaires.

Il en résulte une baisse de la marge brute d'exploitation de 23,5 millions de francs passant ainsi de 320,6 millions de franc en 2005 à 297,2 millions de francs en 2006.

c) Désendettement

Le niveau élevé des cash-flow libres de ces derniers exercices a permis aux SIG de poursuivre leur politique de désendettement. L'entreprise a remboursé 120 millions de francs en 2006. L'endettement nominal atteint 280 millions de francs à fin 2006.

d) Les charges financières nettes

Les charges financières sont en baisse à 16,6 millions de francs en 2006 contre 20,8 millions de francs en 2005, en raison d'emprunts en baisse et de la charge d'intérêt y relative.

e) Contribution des participations

L'entreprise a bénéficié d'une contribution favorable des sociétés mises en équivalence de 17,9 millions de francs en 2006 (+ 10,6 millions de francs en 2005).

f) Investissements

L'exercice 2006 a dégagé une capacité d'autofinancement de 200,8 millions de francs qui a permis de couvrir en totalité les activités d'investissements de l'année d'un montant de 97,7 millions de francs.

Les activités d'investissements en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 111,2 millions de francs en 2006 (109,9 millions de francs en 2005). Les investissements les plus importants ont été consentis pour :

- La construction d'un poste de transformation 130 kV/18 kV à la Praille.
- Le renouvellement et l'extension des réseaux d'électricité, d'eau et de gaz, avec la poursuite du programme d'élimination des fontes grises.
- La construction d'une crèche d'entreprise en collaboration étroite avec la commune de Vernier.
- Le réaménagement du site de Vessy.
- La construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Chouilly, dont la fin des travaux est prévue durant le 1^{er} semestre 2008.

g) Cash-flow libre

Le cash-flow libre de l'exercice s'est une nouvelle fois situé au-dessus de 100 millions de francs (119 millions de francs en 2006 et 138,2 millions de francs en 2005).

h) Prévoyance

Il convient de relever également l'augmentation sensible de l'engagement de retraite (277,3 millions de francs en 2006 et 251,1 millions de francs en 2005). La charge de prévoyance pour l'exercice 2006 est de 48,9 millions de francs qui se décomposent en 34,7 millions de francs de cotisations et 14,2 millions de francs de dotation à la provision destinés à couvrir l'engagement de retraite au sens de la norme IAS 19.

j) Redevances

Durant l'exercice 2006, les contributions des SIG aux collectivités publiques se sont élevées à 71,6 millions de francs contre 69,6 millions de francs en 2005 et 51 millions de francs en 2004 et se composent comme suit :

| <i>En KCHF</i> | Etat | Ville de Genève | Autres communes | Total |
|---|---------------|-----------------|-----------------|---------------|
| a) Redevances pour l'utilisation du domaine public | 23'147 | 14'868 | 17'539 | 55'554 |
| b) Fonds énergie des collectivités publiques | 3'906 | -- | -- | 3'906 |
| c) Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau | 2'513 | -- | -- | 2'513 |
| d) Redevances hydrauliques | 4'354 | -- | -- | 4'354 |
| e) Subventions et autres redevances | 5'074 | -- | 179 | 5'253 |
| Total des versements aux collectivités publiques | 38'994 | 14'868 | 17'718 | 71'580 |
| f) Intérêt de 5% sur le capital de dotation | 2'750 | 1'500 | 750 | 5'000 |

Le point e) du tableau ci-dessus intègre la subvention octroyée aux auto-producteurs.

L'entreprise répond seule de ses engagements financiers. De par la loi, l'entreprise est au bénéfice d'une exonération des impôts cantonaux et communaux.

j) Lancement de la construction de la crèche

La construction d'une crèche de 106 places sur le site SIG du Lignon a débuté à l'automne 2006. La pose de la première pierre fut l'occasion de célébrer l'événement et de souligner la qualité de la collaboration avec la commune de Vernier, partenaire du projet.

SIG a investi près de 6 millions de francs dans ce projet. Il s'agit d'une démarche innovante, en accord avec les valeurs prônées par l'entreprise, laquelle favorise l'harmonie entre vie privée et vie professionnelle. Les compétences liées à la petite enfance, apportées par la commune de Vernier, ont largement contribué à la qualité de ce projet. La crèche ouvrira ses portes à l'automne 2007.

3. Conclusion

Les SIG ont su maîtriser l'impact de leurs nouvelles activités en terme d'effectifs et de charges y relatives et ce par une saine gestion et des efforts organisationnels. Le cash-flow libre reste toutefois à un niveau élevé et confirme la santé financière de l'entreprise et sa capacité à envisager les défis futurs avec confiance.

La politique menée par cette entreprise lui permettra de faire face aux enjeux importants liés au contexte européen de la libéralisation du marché de l'électricité et à la nécessité de sécuriser l'approvisionnement en électricité du canton à long terme.

Pour le surplus, le compte rendu financier et le rapport de développement durable rendent compte de manière complète et détaillée du résultat de l'exercice et de la vie de l'entreprise durant celui-ci, et toutes explications complémentaires éventuelles ne manqueront d'ailleurs pas d'être données en commission.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

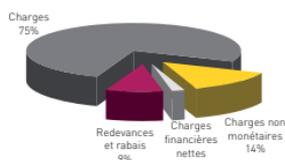
Annexe :

Tableaux des données essentielles concernant les états financiers consolidés de SIG en 2006

Données essentielles

Principaux postes du compte de résultat (valeurs en MCHF)

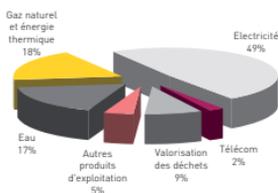
Proportion du total des charges



| | 2006 | 2005 | Variation en % |
|--|------|------|----------------|
| Produits | 929 | 925 | 0 |
| Charges | -632 | -604 | 5 |
| Marge brute d'exploitation (EBITDA) * | 297 | 321 | -7 |
| Charges non monétaires | -113 | -120 | -6 |
| Charges financières nettes | -17 | -21 | -20 |
| Part du résultat des sociétés mises en équivalence | 18 | 11 | 69 |
| Redevances et rabais aux collectivités publiques | -72 | -70 | 3 |
| Résultat net du groupe | 114 | 121 | -6 |

* Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization

Produits par secteur d'activités (valeurs en MCHF)



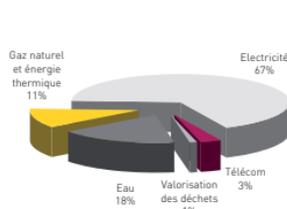
| | 2006 | 2005 | Variation en % |
|-----------------------------------|------------|------------|----------------|
| Eau | 165 | 150 | 10 |
| Gaz naturel et énergie thermique | 174 | 159 | 10 |
| Electricité | 467 | 498 | -6 |
| Télécom | 20 | 17 | 15 |
| Valorisation des déchets | 81 | 77 | 5 |
| Autres produits d'exploitation | 43 | 47 | -7 |
| Total produits sectoriels | 951 | 948 | 0 |
| Elimination des cessions internes | -22 | -22 | -1 |
| Total produits externes | 929 | 925 | 0 |

| | | | | |
|-------------------|---------------------------|-------|-------|----|
| Eau | en Mios de m ³ | 59 | 59 | 0 |
| Gaz naturel | en GWh | 2'204 | 2'244 | -2 |
| Energie thermique | en GWh | 144 | 155 | -7 |
| Electricité * | en GWh | 2'741 | 2'687 | 2 |
| Déchets livrés | en Ktonnes | 349 | 321 | 9 |

* Sans les ventes à d'autres réseaux

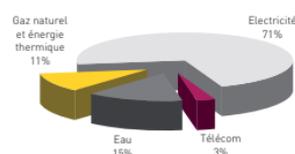
DONNÉES ESSENTIELLES

Marge brute d'exploitation (EBITDA) par secteur d'activité (valeurs en MCHF)



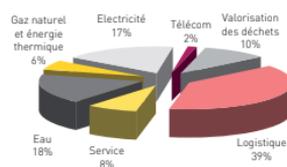
| | 2006 | 2005 | Variation en % |
|-----------------------------------|------------|------------|----------------|
| Eau | 65 | 57 | 13 |
| Gaz naturel et énergie thermique | 41 | 50 | -18 |
| Electricité | 248 | 269 | -8 |
| Télécom | 11 | 4 | 152 |
| Valorisation des déchets | 4 | -5 | -173 |
| Total secteurs d'activités | 368 | 375 | -2 |
| Autres (logistique) | -71 | -54 | 31 |
| Total | 297 | 321 | -7 |

Résultat opérationnel (EBIT) par secteur d'activité (valeurs en MCHF)



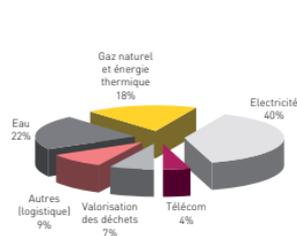
| | 2006 | 2005 | Variation en % |
|-----------------------------------|------------|------------|----------------|
| Eau | 43 | 34 | 25 |
| Gaz naturel et énergie thermique | 32 | 39 | -17 |
| Electricité | 212 | 231 | -8 |
| Télécom | 8 | 2 | 382 |
| Valorisation des déchets | 1 | -7 | -121 |
| Total secteurs d'activités | 296 | 299 | -1 |
| Autres (logistique) | -112 | -98 | 14 |
| Total | 184 | 201 | -8 |

Collaborateurs par secteur d'activité (équivalent plein temps)



| | 2006 | 2005 | Variation en % |
|---|--------------|--------------|----------------|
| Eau | 290 | 333 | -13 |
| Gaz naturel et énergie thermique | 91 | 122 | -26 |
| Electricité | 280 | 458 | -39 |
| Télécom | 24 | 50 | -51 |
| Valorisation des déchets | 165 | 172 | -4 |
| Logistique | 621 | 502 | 24 |
| Service | 130 | - | - |
| Total des collaborateurs (sans apprenti) | 1'600 | 1'635 | -2 |
| Nombre d'apprentis | 61 | 58 | 5 |

Investissements bruts par secteur d'activité (valeurs en MCHF)



| | 2006 | 2005 | Variation en % |
|------------------------------------|------------|------------|----------------|
| Eau | 26 | 28 | -5 |
| Gaz naturel et énergie thermique | 22 | 18 | 18 |
| Electricité | 47 | 49 | -4 |
| Télécom | 5 | 6 | -11 |
| Valorisation des déchets | 9 | 11 | -24 |
| Autres (logistique) | 11 | 9 | 31 |
| Total des investissements * | 120 | 121 | -1 |

* Sont pris en compte dans ce tableau les investissements corporels et incorporels, ainsi que les autres investissements

Investissements nets et capacité d'autofinancement (valeurs en MCHF)

